

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 07 MARS 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment Convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Février 2016

Présents : MM MENANT F. BABAUD R. MOUR-GASREL F. AUJARD N. CAILLON F. CHARRON E. DAHERON J. GEGADEN P. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. PINAUD J. STENGER C. TURGNE F.

Absents : CHABIRAUD L. (excusée)

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame MOUR-GASREL Frédérique a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Vote du compte administratif 2015

Vote du compte de gestion 2015

Affectation du résultat

Participation financière 2016 au SIVOS

Vote des IAT 2016

Demande de subvention au Conseil Départemental

CDC Aunis Sud : Charte du réseau des Bibliothèques

SIAH Gères et Devise : transfert du siège social

SDEER : modification des statuts

Compte-rendu de la commission des chemins

Informations et questions diverses

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert, doyen, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Francis MENANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section fonctionnement	450 186.03	497 944.39
	Section investissement	105 686.19	118 923.47

Reports 2014	Section fonctionnement		60 600.22
	Section investissement	- 27 868.27	
	TOTAL	- 27 868.27	60 600.22

Restes A réaliser	Section investissement	61 000.00	32 599.00
Résultat Cumulé	Section fonctionnement	450 186.03	558 544.61
	Section investissement	194 554.46	151 522.47
	TOTAL CUMULE	644 740.49	710 067.08

- 2) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres prescrites,

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert, Doyen, après avoir approuvé le compte administratif 2015 dressé par Monsieur le Maire, et constaté :

- un résultat de fonctionnement de 108 358.58 €
- un solde d'investissement de - 14 630.99 €
- soit un excédent de résultat de 93 727.59 €
- des dépenses engagées reportées de 61 000.00 €
- des recettes engagées reportées de 32 599.00 €

décide d'affecter les inscriptions budgétaires 2016 comme suit :

Virement nécessaire au 1068	43 031.99 €
Résultat de fonctionnement reporté 002	65 326.59 €

PARTICIPATION FINANCIERE 2016 AU SIVOS

Le besoin de financement en section de **fonctionnement** du SIVOS pour 2016 s'élève à :
448 871 € soit 224 435.50 € par commune.

En référence à l'article 10 des statuts du SIVOS Le Thou-Landrais :

Part population : Le Thou 1873 habitants – Landrais 776 habitants soit 2649 habitants
Le Thou **71%** Landrais **29%**

Part effectifs : Elémentaire 201 : Le Thou 155 (77%) Landrais 46 (23%)
Maternelle 130 : Le Thou 113 (87%) Landrais 17 (13%)
Total effectifs : Le Thou 268 (81%) Landrais 63 (**19%**)

Participation de Landrais : Part habitants : 224 435.50 € x 29% = 65 086.30 €
Part élèves : 224 435.50 € x 19% = 42 642.75 €
Soit : **107 729.05 €** pour 2016

Section d'**investissement** : besoin de financement du SIVOS : 39 974.38 €
Part communale au prorata de la population :
39 974.38 € x 29% = **11 593.00€** pour 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ces participations qui seront inscrites au budget primitif 2016.

Périodicité des participations financières des communes au SIVOS LE THOU - LANDRAIS

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du SIVOS LE THOU – LANDRAIS, la périodicité des participations financières des communes du Thou et de Landrais au budget du SIVOS a été arrêtée comme suit :

Participation à la section d'investissement :

- Versements trimestriels

Participation des communes du Thou et de Landrais à la section de fonctionnement :

Les communes versent une somme constituant leur participation annuelle tous les trimestres.

Il est proposé la répartition trimestrielle suivante :

- 1^{er} trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 2^{ème} trimestre : 20% de la participation annuelle des communes
- 3^{ème} trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 4^{ème} trimestre : 20% de la participation annuelle des communes

ENVELOPPE INDEMNITES D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Monsieur le Maire informe que le montant global destiné au paiement des Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) doit être voté annuellement par l'Assemblée délibérante.

Il propose un montant de **6 070 €** pour 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire propose aux conseillers de procéder au changement de la porte au rez-de-chaussée de la façade du bâtiment communal du commerce « café le Landraisien » 3 place de la mairie ainsi qu'à la pose d'une porte de service 2 vantaux tiercée donnant sur la place de la Mairie située à l'arrière de la supérette. En mauvais état, elles n'assurent plus ni l'isolation ni la sécurité des lieux.

Des devis ont été établis. Le coût HT des travaux est estimé à **1 878.17 €** (soit **2 253.80 € TTC**).

Des aides peuvent être sollicitées auprès du Département (Revitalisation des centres et petites communes)

Subventions attendues :

- Conseil Départemental (30% montant HT des travaux) 563,00 €
- Autofinancement (sur TTC): 1 690,80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et à déposer un dossier de demande de subvention.
- Accepte le plan de financement proposé.

L'opération sera inscrite au budget primitif 2016, tant en dépenses qu'en recettes.

ADOPTION DE LA CHARTE DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Vu les statuts de la communauté de communes Aunis Sud, issus du conseil communautaire du 23/09/2014, article 3, compétences optionnelles V.3, concernant la création et la gestion du réseau des bibliothèques,
Vu la délibération n°2015-12-12 de la CDC Aunis Sud en date du 15/12/2015,

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une première charte du réseau des bibliothèques afin de poursuivre la construction de celle-ci. Après avoir pris connaissance du projet de la charte, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- valide la charte du réseau des bibliothèques, outil qui permet aux équipes de bibliothèques et aux communes de devenir acteurs du projet

- autorise Monsieur le Maire à signer la charte du réseau des bibliothèques.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU SIAH GERES ET DEVISE

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers du courrier reçu du Président du SIAH Gères et Devise concernant le transfert du siège social de ce syndicat.

Actuellement fixé à la mairie de St Germain de Marencennes, il propose de le transférer à la Mairie de LANDRAIS qui assure le secrétariat depuis le 1^{er} avril 2014.

Les 9 communes adhérentes au SIAH doivent donner leur accord pour ce transfert.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert du SIAH Gères et Devise à la Mairie de LANDRAIS.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (pour ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- Après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante :
- *« le syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques » ;*
- Renommer le c) de l'article 2, en d)
- Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) :
- *« c) dans les conditionnées*
- *à l'article L5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charges. »*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES CHEMINS

La commission des chemins s'est réunie le 2 février 2016 pour envisager les prévisions des travaux à réaliser sur la commune en 2016.

En fonction des finances de la commune, deux propositions sont faites :

- Au hameau des Granges, poursuivre les travaux de réparation de la rue du Pré Trénaï – de la place centrale à la sortie nord. Il s'agit de reprendre entièrement la voie avec une bordure en calcaire. Le débardage sera assuré par Philippe MOINARD. Il faut aussi prendre en compte la circulation du car scolaire et pour faciliter son passage, interdire le stationnement dans cette rue.
- Au hameau de Fondouce, reprendre entièrement la route, à partir du dernier virage en direction de la route départementale Le Thou-Ardillières. Il est prévu de poser une bordure en béton sur la partie droite montante du côté Le Thou pour sécuriser le passage du car scolaire.

La commission fait remarquer que sur certaines voies les panneaux de signalisation sont dans un mauvais état, soit sale, soit les lettres ont disparues. Certains panneaux nécessitent d'être remplacés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Droit départemental de passage à l'entrée de l'île d'Oléron :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil communautaire de l'île d'Oléron a voté le 17 décembre 2014 la demande au Conseil Général de l'institution d'un droit départemental de passage à l'entrée de l'île d'Oléron.

Il donne lecture d'une proposition de lettre à adresser au Conseil Départemental évoquant que l'institution d'un péage sur l'unique voie conduisant à l'île d'Oléron constitue une restriction de la liberté d'aller et venir inscrite dans la constitution de la République Française ainsi que les différentes raisons justifiant ne pas instituer ce droit de péage.

Le conseil Municipal après s'être exprimé, autorise monsieur le Maire à adresser cette lettre au Conseil Départemental.

Souscription Eglise : Monsieur le Maire informe les conseillers que les dons en faveur des travaux de l'église s'élèvent à ce jour à 19 000 € dont 3 180 € de la Fondation du Patrimoine. La commune est toujours en attente d'une réponse aux demandes de subventions sollicitées auprès du Département de la Région et de l'Art Français.

Infiltrations à la salle des fêtes : le problème des infiltrations n'est toujours pas résolu. On constate toujours des fuites au plafond de la salle des fêtes au niveau de la scène. Conséquences : les plaques de plâtre imbibées d'eau sont maintenant prêtes à s'effondrer, le plancher de la scène se détériore et les rideaux de scène sont couverts de moisissures.

Un nouveau courrier va être adressé à l'assurance et à l'expert (SARETEC), monsieur le Maire rencontre le 15 mars 2016 une personne de Groupama.

Procès-verbal : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a dû procéder le 29 janvier 2016 à l'établissement d'un procès-verbal à l'encontre d'un riverain qui venait de couper un arbre (prunus) situé sur le domaine public communal devant sa propriété. Ce procès-verbal a été transmis au Tribunal de Grande Instance.

Recensement de la Population les premiers résultats comptabilisés donnent une population de 734 habitants, soit 17 de plus qu'en 2011.

Projet de verger : une rencontre a eu lieu avec Monsieur LEPINE du Syndicat des Eaux et les exploitants des terrains concernés. L'idée de la création d'un verger avance, et il faut maintenant trouver une solution d'échange de parcelles afin d'utiliser celles situées à l'entrée du bourg près du camping.

Madame Estelle CHARRON fait remarquer que depuis plusieurs jours Fondouce subit de fréquentes micro- coupures d'électricité.

Monsieur Philippe MOINARD demande pourquoi l'égavage n'est pas fait partout sur Les Granges et notamment dans la rue du Pré-Trénaï. Il signale néanmoins la qualité du travail effectué par l'employé communal.

Madame Nathalie AUJARD réitère la demande de signifier à certains riverains de ne pas laisser en permanence leurs poubelles au bord de la route et devant la propriété d'autres riverains.

Monsieur François CAILLON informe les conseillers que la CDC Aunis Sud mène actuellement une réflexion sur la création d'un espace culturel à rayonnement intercommunal. Un diagnostic des structures culturelles existantes sur le territoire va être établi afin d'évaluer les besoins. Il est demandé aux associations de répondre à un questionnaire qui permettra de recenser les besoins et attentes de chacun.

Monsieur CAILLON tenait à informer les conseillers qu'il a demandé au service des sports Aunis Sud le prêt d'une « boule » (de cirque) pour leur spectacle de la Grouée et que le service lui a répondu qu'il ne prêtait pas de matériel aux associations. A l'ère de la mutualisation, on peut regretter ce refus.

Sans autre point à aborder, la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les conseillers,

le Maire,

F.MENANT